



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE BENOÎT XVI
À Mme MARY ANN GLENDON,
PRÉSIDENTE DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE
DES SCIENCES SOCIALES,
À L'OCCASION DE LA XIII SESSION PLÉNIÈRE**

*A Son Excellence
Mme le Professeur
Mary Ann GLENDON
Présidente
de l'Académie pontificale
des Sciences sociales*

A l'occasion de la réunion de l'Académie pontificale des Sciences sociales pour sa treizième session plénière, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue, ainsi qu'à vos éminents collègues et de vous présenter mes vœux dans la prière pour vos débats.

La rencontre de l'Académie de cette année est consacrée à l'examen du thème: "Charité et justice dans les relations entre les peuples et les nations". L'Eglise ne peut manquer de s'intéresser à ce sujet, étant donné que la recherche de la justice et la promotion de la civilisation de l'amour sont des aspects essentiels de sa mission au service de l'annonce de l'Evangile de Jésus Christ. Il ne fait aucun doute que l'édification d'une société juste est la responsabilité primordiale de l'ordre politique, que ce soit au sein de chaque Etat ou au sein de la Communauté internationale. Cela exige, à chaque niveau, un exercice discipliné de la raison pratique et une formation de la volonté pour pouvoir discerner et satisfaire les demandes spécifiques de la justice, dans le plein respect du bien commun et de la dignité inaliénable de chaque personne. Dans mon Encyclique *Deus caritas est*, j'ai voulu réaffirmer, au début de mon pontificat, le désir de l'Eglise de contribuer à cette purification nécessaire de la raison, pour aider à former les consciences et pour

inviter à mieux répondre aux exigences authentiques de la justice. Dans le même temps, j'ai voulu souligner que, même dans la plus juste des sociétés, il y aura toujours de la place pour la charité: "Il n'y a aucun ordre juste de l'Etat qui puisse rendre superflu le service de l'amour" (n. 28).

La conviction de l'Eglise à propos du caractère indissociable de la justice et de la charité naît, en dernière analyse, de l'expérience que celle-ci fait de la révélation de la justice et de la miséricorde infinies de Dieu en Jésus Christ, et s'exprime dans son insistance sur la nécessité que l'homme lui-même et sa dignité inaliénable soient au centre de la vie politique et sociale. Le magistère de l'Eglise, qui s'adresse non seulement aux croyants, mais également à tous les hommes de bonne volonté, se réclame donc de la juste raison et d'une saine compréhension de la nature humaine, en proposant des principes capables de guider les individus et les communautés vers l'obtention d'un ordre social caractérisé par la justice, la liberté, la solidarité fraternelle et la paix. Au centre de cet enseignement, comme vous le savez bien, se trouve le principe de la destination universelle de tous les biens de la création. Selon ce principe fondamental, tout ce que la terre produit et tout ce que l'homme transforme et produit, toute sa connaissance et sa technologie sont destinées à servir le développement matériel et spirituel de la famille humaine et de tous ses membres.

Sur la base de cette perspective intégralement humaine, nous pouvons comprendre plus pleinement le rôle essentiel que la charité joue dans la recherche de la justice. Mon prédécesseur, le Pape Jean-Paul II, était convaincu que la justice à elle seule était insuffisante pour établir des relations véritablement humaines et fraternelles au sein de la société. "Celle-ci [la justice], dans toute la sphère des rapports entre hommes - affirma-t-il -, doit subir pour ainsi dire une "refonte" importante de la part de l'amour qui est - comme le proclame saint Paul - "patient" et "bienveillant", ou, en d'autres termes, qui porte en soi les caractéristiques de l'amour miséricordieux, si essentielles pour l'Evangile et pour le christianisme" (*Dives in misericordia*, n. 14). En un mot, la charité permet non seulement à la justice de devenir plus créative et d'affronter de nouveaux défis, mais elle inspire également et elle purifie les efforts de l'humanité, visant à parvenir à la justice authentique et, ainsi, à construire une société digne de l'homme.

A une époque où, "dépassant les confins des communautés nationales, la sollicitude pour le prochain tend ainsi à élargir ses horizons au monde entier" (*Deus caritas est*, n. 30), la relation intrinsèque entre charité et justice doit être plus clairement comprise et soulignée. Dans la certitude que vos débats au cours de ces journées se révéleront fructueux à cet égard, je désire brièvement attirer votre attention sur trois défis spécifiques que le monde doit affronter, des défis qui, je le crois, ne peuvent être affrontés qu'à travers un engagement convaincu au service de cette justice plus grande qui est inspirée par la charité.

Le premier défi concerne l'environnement et un développement durable. La Communauté internationale reconnaît que les ressources du monde sont limitées et qu'il est du devoir de chaque peuple de mettre en œuvre des politiques visant à protéger l'environnement, dans le but de prévenir la destruction de ce patrimoine naturel dont les fruits sont nécessaires pour le bien de

l'humanité. Pour affronter ce défi, est nécessaire une approche interdisciplinaire, telle que celle que vous avez adoptée. En outre, il faut une capacité d'évaluer et de prévoir, de suivre les dynamiques de transformation de l'environnement et du développement durable, de définir et d'appliquer des solutions au niveau international. Une attention particulière doit être portée au fait que les pays les plus pauvres sont ceux qui paient probablement le prix le plus fort pour la détérioration de l'environnement. Dans le [Message pour la Journée mondiale de la Paix 2007](#), je soulignais que: "la destruction de l'environnement, son usage impropre ou égoïste et la mainmise violente sur les ressources de la terre engendrent des déchirures, des conflits et des guerres, justement parce qu'ils sont le fruit d'une conception inhumaine du développement. En effet, un développement qui se limiterait à l'aspect technique et économique, négligeant la dimension morale et religieuse, ne serait pas un développement humain intégral et finirait, parce qu'il est unilatéral, par encourager la capacité destructrice de l'homme". En affrontant les défis de la protection de l'environnement et du développement durable, nous sommes appelés à promouvoir la "sauvegarde des conditions morales d'une "écologie humaine" authentique" ([Centesimus annus](#), n. 38). D'autre part, cela exige une relation responsable non seulement avec la création mais également avec notre prochain, proche ou lointain, dans l'espace et dans le temps, et avec le Créateur.

Cela nous conduit à un second défi, qui met en cause notre conception de la personne humaine et, en conséquence, nos relations réciproques. Si les être humains ne sont pas considérés comme des personnes, homme et femme, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu (cf. *Gn* 1, 26), dotés d'une dignité inviolable, il sera très difficile de parvenir à une pleine justice dans le monde. Malgré la reconnaissance des droits de la personne dans des déclarations internationales et dans des instruments juridiques, il y a encore beaucoup de progrès à accomplir pour que cette reconnaissance ait des effets sur les problèmes mondiaux, comme ceux de l'écart croissant entre pays riches et pays pauvres; la distribution et la répartition inégales des ressources naturelles et de la richesse produite par l'activité humaine; la tragédie de la faim, de la soif et de la pauvreté sur une planète où il existe une abondance de nourriture, d'eau et de prospérité; les souffrances humaines des réfugiés; les hostilités incessantes dans de nombreuses parties du monde; l'absence de protection juridique suffisante pour les enfants non nés; l'exploitation des enfants, le trafic international d'être humains, d'armes, de drogues; et de nombreuses autres graves injustices.

Un troisième défi a pour objet les valeurs de l'esprit. Pressés par des préoccupations économiques, nous tendons à oublier que, contrairement aux biens matériels, les biens spirituels qui sont typiques de l'homme se répandent et se multiplient lorsqu'ils sont communiqués: contrairement aux biens divisibles, les bien spirituels comme la connaissance et l'éducation sont indivisibles, et plus ils sont partagés, plus ils sont possédés. La mondialisation a accru l'interdépendance des peuples, avec leurs traditions, leurs religions et leurs systèmes d'éducation différents. Cela signifie que les peuples du monde, en dépit de leurs différences, apprennent sans cesse l'un de l'autre et en viennent à un contact beaucoup plus grand. Il existe donc un besoin

toujours plus important de dialogue qui puisse aider les personnes à comprendre leurs propres traditions au moment où elles entrent en contact avec celles des autres, dans le but de développer une plus grande prise de conscience face aux défis lancés à leur identité propre, promouvant ainsi la compréhension et la reconnaissance des véritables valeurs humaines au sein d'une perspective interculturelle. Pour affronter de manière positive ces défis, une juste égalité d'opportunités, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la transmission du savoir, est urgente et nécessaire. Malheureusement, l'éducation, en particulier au niveau primaire, reste dramatiquement insuffisante dans de nombreuses parties du monde.

Pour affronter ces défis, seul l'amour envers le prochain peut inspirer en nous la justice au service de la vie et de la promotion de la dignité humaine. Seul l'amour au sein de la famille, fondée sur un homme et une femme, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, peut assurer cette solidarité entre les générations qui transmet l'amour et la justice aux générations futures. Seule la charité peut nous encourager à placer encore une fois la personne humaine au centre de la vie dans la société et au centre d'un univers mondialisé, gouverné par la justice.

Avec ces considérations, très chers membres de l'Académie, je vous encourage dans l'accomplissement de votre important travail. J'invoque cordialement sur vous et sur les personnes qui vous sont chères les Bénédiction divines de sagesse, de joie et de paix.

Du Vatican, le 28 avril 2007

BENEDICTUS PP. XVI

© Copyright 2007 - Libreria Editrice Vaticana